

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS  
ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 097/2022

A la Société AUTO MASTER

Après avoir reçu le contrat du marché n°003/SCE/DERU/CGPMP/HKAT/2021, conclu avec le Commissariat Provincial en Charge du Développement Rural, pour un montant total hors taxe de francs congolais quatre cent vingt-quatre millions cinq cent cinquante-un mille sept cent vingt-quatre, quatorze centimes (CDF 424 551724,14) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 24/05/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général

*Pasteur Jean Pierre KAPICHA  
Directeur Général*